Le compositeur roubaisien Paul Dupin

A la veille du jour où le public roubaisien va être convié à apprécier le talent d'un de ses concitoyens, le compositeur Paul Dupin, littéralement révélé, il y a quelques mois et lancé au premier rang de l'actualité, il nous a paru intéressant de revenir sur la physionomie curieuse et atta-

M. Paul DUPIN

chante de celui qu'on a appelé, non sans raison, un « primitif au XXe siècle ».

Nous avons raconté la vie de misérable labeur de cet homme, employé de chemin de fer, tombant de disgrâce en disgrâce, expédié de Paris à Rennes, de Renne à Levallois, dans des postes de plus en plus pénibles, composant de la musique en cachette jusque sous le ventre des locomotives.

« Paul Dupin, a écrit M. C. Houssaye, directeur de la « Correspondance Havas » est un grand, un bon maitre; il est grand parce que, n'ayant jamais puisé qu'aux sources intérieures, il a créé des œuvres de haute envergure; c'est un bon maître, parce que cette victime, gravissant depuis toujours un perpétuel Golgotha, sans espoir d'atteindre le sommet, n'a jamais bien su ce qu'était la révolte et s'est toujours révélé pitoyable aux autres misères, doux et patient, dans son infatigable et tenace énergie.

» Qu'a fait, en effet, Paul Dupin? Des œuvres diverses dont les unes sont des chefs-d'œuvre, des pages dignes de l'admiration des plus grands maîtres de l'heure actuelle qui ne doivent pas hésiter à tendre franchement et sincèrement la main à leur frère spirituel; — et d'autres œuvres moins bonnes, d'autres enfin médiocres où l'on sent la détresse de celui qui dut s'instruire seul dans les bibliothèques, mais où subsiste, au premier plan, l'admirable et douloureuse expression de la pensée, de l'admirable et poétique pensée d'un homme supérieur, doué comme les plus doués des musiciens et mieux inspiré qu'eux parce qu'il ne parle que lorsqu'il a un besoin pressant de dire quelque chose. »

Paul Dupin est, en effet, un homme qui ne fait de la musique que pour épancher le trop plein de son âme. « Il transcrit de la vie, mieux encore, Dupin vit et n'écrit pas, il ne fait pas de la littérature; son art n'est pas de l'imitation, ce n'est même pas de l'art, c'est de la sincérité, de la vie, de l'âme, si j'ose dire, et nous autres nous avons le bonheur de voir en son œuvre la représentation concrète de ces choses si belles dans leur abstraction: la vie, l'âme, les grands sentiments. C'est justement cet admirable cri du cœur qui fait la beauté profondément poignante de ses mélodies telles que le « Pauvre fou qui songe », la « Légende du Pauvre Homme », le « Convoi »; c'est cette expression si naturelle du sentiment qui constitue le charme prenant de la « Méditation », de la « Berceuse de Louisa », de la « Mort de l'Oncle Gottfried ».

Dans le recueil de ses œuvres déjà nombreuses, Paul Dupin a choisi les plus belles pour en offrir l'audition à ses concitoyens, qui en auront la primeur après Paris. L'attrait d'une curiosité sympathique, ainsi que le talent déjà si apprécié du compositeur roubaisien feront de ce concert, qui aura lieu, après-demain, jeudi, salle Pierre Destombes, au Conservatoire, un véritable événement. Nous ne doutons pas de son succès.

Il n'est pas inutile, au surplus, de faire remarquer que les œuvres de Paul Dupin seront interprétées par des artistes de tout premier ordre. On connait la réputation du quatuor Parent, dont les concerts à Paris sont très suivis. Il sera accompagné de M. Jean Reder, l'excellent baryton des concerts du Conservatoire de Paris, de Mlle Claire Hugon, cantatrice, et de deux pianistes, Mlles Marthe Landormy et Gilberte Dupin — cette dernière est la fille du compositeur, — toutes trois musiciennes de grand talent.

Le Concours International de tir de Roubaix en 1910

La date du grand concours international de tir de 1910 vient d'être officiellement fixée par l'Union des sociétés de tir de France.

Cette grande fête qui aura, l'année prochaine, pour siège la ville de Roubaix, durera vingt-quatre jours. Elle commencera le 14 mai, veille de la Pentecôte, pour se terminer le 6 juin.

Mort du coureur douaisien Antony

Les coureurs de la région se proposent d'organiser une réunion à Roubaix au profit de la famille de leur regretté camarade

Le coureur douaisien Ferraere Antony, ou simplement Antony, comme on l'appelait sur les vélodromes, est mort lundi matin à l'hôpital de la Fraternité, des suites de la chute qu'il fit, le jeudi de l'Ascension, au Vélodrome Roubaisien.

On se rappelle dans quelles pénibles circonstances: dans une course de tandems, l'équipe Antony-Lepoutre voulut, à la sortie du dernier virage, se rabattre à l'intérieur de la corde, pour devancer l'équipe Wirth-Cotterel.

Antony qui était à la direction, dût toucher la roue arrière du tandem Wirth, provoquant ainsi une chute terrible.

Antony et son co-équipier restèrent étendus sur le virage. Quelques minutes après Oscar Lepoutre réussissait cependant à se lever et à gagner le quartier des coureurs, où l'on transporta Antony toujours sans connaissance.

Des soins très empressés lui furent donnés aussitôt par MM. les docteurs Dupré. Le blessé ouvrit les yeux, mais ne put reconnaitre aucun de ses amis. Un moment, il s'accouda sur la couchette de sa cabine, faisant même le geste de vouloir s'en aller: on crut que l'étourdissement se dissiperait peu à peu, et que le malheureux reviendrait à lui... Il n'en a rien été. Transporté à la Fraternité, le malheureux Antony était resté, depuis ce jour, dans le coma, malgré les soins dévoués, prodigués nuit et jour par le personnel de l'hôpital, et la suprême tentative de MM. les docteurs Butruille, pratiquant l'opération du trépan. Il a succombé vers huit heures du matin, n'ayant à aucun moment reconnu ceux qui approchèrent son chevet, son frère, ses parents, ses nombreux amis. C'est le premier accident mortel qui se produit sur la piste roubaisienne depuis quinze ans qu'elle existe.

Avec Antony, c'est un charmant garçon, un coureur loyal qui s'en va. Il fréquentait assidûment les vélodromes de notre région; depuis huit années, comme amateur, puis comme professionnel, il participait à toutes les courses de la piste roubaisienne, où il était très connu. De mise toujours soignée, le sourire sur les lèvres, il se montrait gai et serviable en toutes circonstances; jamais il n'eut la moindre discussion avec ses camarades, qui l'aimaient tous autant que les sportsmen; la disparition de ce jeune homme, tué à 22 ans, ne laissera que d'unanimes regrets.

Les coureurs de la région vont tenter d'organiser au vélodrome de Barbieux, une réunion au bénéfice de la famille de leur malheureux ami. Souhaitons que ce généreux projet aboutisse, et que ce bel exemple de confraternité jusqu'au-delà de la mort, soit donné. Les sportsmen sauront s'associer à une aussi bonne action, en se rendant en grand nombre à cette réunion, dont la recette tout entière doit être versée à la pauvre mère d'Antony qui, étant très malade, ignore peut-être encore à l'heure actuelle, la triste fin de son fils. On sait que ce dernier demeurait avec elle et son frère Edmond, quai du Commerce, 19, à Douai. Il se montrait très dévoué à leur égard.

Aucune disposition n'a été prise jusqu'ici relativement aux funérailles.

L'accident de la rue du Brondeloire

Le blessé réadmis à la Fraternité

On se souvient de l'accident dont fut victime, le 8 mai dernier, un conducteur de charbon M. Albert Desmadryl, 38 ans, employé au service de M. Lecomte-Serépel, négociant, rue du Grand-Chemin. Son attelage s'étant emballé rue du Brondeloire, il fut violemment projeté sur le sol, et atteint d'une forte commotion cérébrale.

A la Fraternité pourtant son état ne tarda point à s'améliorer au point de dissiper toute inquiétude, et le blessé après quelques jours fut ramené chez lui, rue de la Perche, cour Cornil, 7, où il se trouvait depuis lors en convalescence. Une complication imprévue vient de se manifester dans son état. Lundi, vers dix heures du soir, une congestion cérébrale se déclara, qui nécessita l'intervention d'un médecin. Appelé, M. le docteur Lepers se rendit aussitôt chez M. Desmadryl, et ordonna son transfert d'urgence à la Fraternité, où la voiture d'ambulance le transporta vers minuit et demi.

Le malheureux ouvrier est père de six enfants.

Un automobiliste roubaisien poursuivi en correctionnelle

Le 6 février dernier, un accident d'automobile assez grave survenait à Mons-en-Barœul, près du « Sac au dos », route de Roubaix, dans des circonstances qui méritent d'être signalées.

Le long du trottoir, Julien Sadaune, 16 ans, tirait une balladeuse chargée de bidons de pétrole. Au milieu de la chaussée venait à une allure normale, un tramway F, lorsque, tout à coup, déboucha une automobile qui voulut passer entre le tramway et la balladeuse, entre les brancards de laquelle se trouvait l'infortuné Sadaune.

L'espace n'était-il pas suffisant, ou le chauffeur avait-il mal calculé sa course, toujours est-il que l'automobile vint happer la voiture à bras, renversant sur le sol bidons à essence et pétrole, et au milieu d'eux, Julien Sadaune. Le bruit produit par l'accident attira sur les lieux des personnes charitables, qui relevèrent l'infortuné jeune homme, portant une blessure au mollet.

Pendant ce temps, sans se soucier autrement de la victime, l'automobile filait, accélérant encore son allure au dire des témoins de cette scène. Le chauffeur comptait sans doute sur l'impunité... Mais un témoin put prendre le numéro de l'auto, ce qui permit à l'instruction d'en découvrir le propriétaire.

L'accident, qu'un moment on avait supposé sans suites fâcheuses, amena la mort vers le 20 février, du jeune homme. L'autopsie fut jugée nécessaire et le médecin-légiste déclara que le décès provenait bien de l'accident.

M. Houeix, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, fit convoquer à son cabinet, le propriétaire de l'auto. Ce dernier se rendit à la convocation du magistrat et prétendit ignorer complètement l'affaire, ne se doutant même pas, disait-il, qu'un accident avait pu se produire. L'honorable juge d'instruction lui fit remarquer l'inanité de son système de défense, car tous les journaux de la région avaient parlé de l'accident, plusieurs avaient même donné le numéro de sa voiture. Le choc avait, du reste, été très violent, et comme les témoins l'ont fait remarquer, il avait, aussitôt après l'accident, pris une allure de plus en plus rapide.

L'inculpé, en cette affaire, est M. Georges Hibon, mécanicien, 56, rue des Anges, à Roubaix. Il aura prochainement à répondre devant le tribunal correctionnel de Lille, d'une double inculpation: 1. Celle de blessures par imprudence ayant entrainé la mort de la victime; 2. Celle d'infraction à la loi du 17 juillet 1908. Cette loi, toute récente, oblige, sous peine de poursuites, les auteurs responsables ou non, d'arrêter leurs véhicules lorsqu'un accident s'est produit. C'est pour avoir transgressé cette loi que M. Hibon est poursuivi.

UN CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE. — Le Cercle Sténographique Duployen de Roubaix-Tourcoing, de concert avec l'Union Sténographique du Nord, a organisé des concours de dactylographie et de sténographie qui ont eu lieu à l'école de garçons de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Les concurrents étaient convoqués pour neuf heures; il y sont venus nombreux, la salle mise à leur disposition, était pleine; on y remarquait beaucoup de jeunes filles.

Avant de procéder aux épreuves, M. Barbenson, directeur d'école à Tourcoing et président du Cercle Duployen, prononce une courte allocution dans laquelle il remercie d'abord, M. Crinon, directeur de l'école de la rue Saint-Vincent, l'inspecteur primaire, M. Bourbon, et l'Administration municipale, d'avoir mis à la disposition du Cercle, une vaste salle, celle du Café de la Poste, où avaient eu lieu les précédents concours, étant insuffisante pour contenir les nombreux concurrents venus cette année. Il adresse également des remerciements aux bienfaiteurs qui ont favorisé le concours et offert des prix, notamment au journal sténographique « L'Etoile », au «Lille-Sténo», à l'Institut Sténographique de France, à la Compagnie Underwood. Il ajoute un merci pour les membres de la Commission et pour les sténographes et dactylographes qui prennent part au concours et dont le nombre est considérablement supérieur à celui de l'année précédente.

Il donne ensuite quelques renseignements sur le Cercle Sténographique Duployen, reconstitué depuis peu de temps et qui, grâce au dévouement des professeurs MM. Baussart et Philippe, est en sensible progrès et fait concevoir les meilleurs espoirs. Il est affilié à l'Institut Sténographique de France, qui compte actuellement à Paris 670 membres, et en province 56 sociétés comprenant 6.700 membres suivant 400 cours professés gratuitement. Les épreuves que l'Institut Sténographique a organisées en 1908, ont eu lieu dans 150 sections et ont réuni 7.500 concurrents.

Il recommande la persévérance aux partisans de la méthode Duployé « Les Duployens, dit-il, sont en bonne posture; qu'ils agissent pour conserver la priorité. »

Il termine par des remerciements à la presse locale et aux journaux sténographiques pour l'empressement qu'ils ont mis à insérer les communications des organisateurs des concours.

Il est ensuite procédé aux épreuves de dactylographie auxquelles prennent part 50 concurrents qui sont partagés en deux sections: la section professionnelle et la section scolaire. La durée de chaque épreuve consistant en une copie est de 15 minutes.

Les copies des concurrents sont immédiatement remises au jury, composé de MM. E. Barbenson, président du Cercle; L. Monnier, professeur d'écoles de commerce, et G. Baussart, délégué régional de l'I. S. F., vice-présidents; H. Philippe, secrétaire; Th. Boulenguez, trésorier; S. Mahlberg, et Paul Reboux, de la Compagnie Underwood; H. Delerue, instituteur; Ch. Dorion, président du groupe Espérantiste; M. Crinon, directeur de l'école de la rue Saint-Vincent; M. Buisson, directeur de la « Smith-Premier »; Ch. Acarie, directeur de « Lille-Sténo », président de l'Union Sténographique de Lille; Carbonnier et G. Faille, membres du Comité de l'Union; L. Honoré, délégué de l'Association roubaisienne des sténographes professionnels; enfin, les professeurs présentant leurs élèves.

Il est ensuite procédé aux épreuves du concours sténographique auquel prennent part 90 concurrents.

Voici les résultats du concours de dactylographie:

Section professionnelle. — 1er prix, Mlle Andréa Tobie, du Cercle Duployen, 686 mots, une médaille d'argent, offerte par la Compagnie Underwood; 2e prix, M. Wibaux, de Roubaix, une médaille de bronze, offerte par la Compagnie Underwood, 653 mots; 3e prix, M. Olivier Cramette, secrétaire aux Mines d'Aniche; une médaille de bronze, offerte par la Compagnie Underwood, 599 mots; 4e prix, M. F. Hochard, secrétaire d'état-major, à Lille, une médaille de bronze, offerte par le Comptoir Mécanographique de Roubaix; 5e prix, M. Caplette, de Croix, 579 mots, un stylographe, offert par la Compagnie Underwood.

Section scolaire. — 1er prix, M. P. Delhaye, de Lourches, un diplôme; 2e prix, M. A. Deschamps, de Tourcoing, un diplôme; 3e prix, M. L. Delahousse, de Tourcoing, un diplôme; 4e prix, M. Leclercq Paul, de Tourcoing, un diplôme; 5e prix, M. A. Bossuyt, de Tourcoing, un diplôme.

Une médaille a été offerte en sus, par la Compagnie Underwood, à l'aveugle Biot, qui a fait environ 400 mots sur machine ordinaire.

Les résultats de l'épreuve sténographique ne seront connus que fin juin prochain.

LE NOUVEAU CLUB DU CHIEN DE DÉFENSE s'est réuni sous la présidence de M. Gautier, président. Au cours de la réunion, il a été décidé que le nouveau club prendrait le nom de: « Club du Chien Fidèle ». Les cotisations ont été fixées comme suit: 1 fr. de droit d'entrée, 0 fr. 50 par mois ensuite. Toutefois, exception sera faite pour les personnes qui se feraient inscrire jusqu'au 31 mai inclus; elles seront considérées, ainsi que celles déjà inscrites, comme membres fondateurs.

La commission a été formée de MM. Marcelin Gautier, président, Edouard Wilde, vice-président; Emile Bernard, trésorier; André Messelin, secrétaire; Pierre Cnudd et Ferdinand Lamblin, commissaires.

Une seconde réunion a été fixée pour le jeudi 27 mai, à 7 heures et demie très précises. On percevra les cotisations du mois de mai.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Buvette du Stade, au Pont-Rouge, ou à M. Gautier, agent de sûreté.

LES FÊTES DES QUARTIERS DU SARTEL, DE LA GARE DU PILE, DES TROIS-PONTS, ET DE LA PLACE CARNOT. — Parmi les multiples attractions qui seront offertes les 29, 30 et 31 mai (Pentecôte) au profit de l'œuvre de la Bouchée de Pain il est bon de signaler particulièrement l'ascension du ballon « Le Casablanca », qui aura lieu dimanche soir, à six heures et demie, place Carnot, ce superbe aérostat sera monté par M. Terlynck, qui s'est maintes fois signalé, comme aérostier au Maroc. M. Terlynck sera accompagné de M. Alfred Desquiens, président du Comité des fêtes.

Une cinquantaine de ballons-pilotes, sujets comiques, animaux, etc., seront lancés avant le départ du ballon.

— Un concours de chant aura lieu, le lundi 31 mai, chez M. Fidèle Verdonck, place Carnot, au Pile. La mise sera de 0,50 centimes et non de 1 franc, comme on l'a annoncé par erreur.

UNE CONFERENCE SUR LE PACIFISME ET LES CATHOLIQUES. — La Fédération de la Jeunesse Catholique, recevra jeudi 27 mai, à huit heures et demie, à la Maison des Œuvres, M. Vanderpol, ingénieur, secrétaire général de la « Société Gratry pour le maintien de la paix entre les nations » et secrétaire de rédaction du Bulletin de cette société.

M. Vanderpol traitera d'un sujet fort intéressant « Le Pacifisme et les Catholiques ».

La compétence du conférencier, la gravité du sujet qu'il traite, engageront tous les amis de la Fédération, qu'ils en fassent ou non partie, à venir nombreux écouter M. Vanderpol.

La Fédération prie tout particulièrement les Cercles d'Etudes, de recommander cette attrayante conférence à tous leurs membres.

LOCATION d'excellents pianos, à partir de 6 fr. par mois. **Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix.** 1101-1

GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UNE MACHINE A COUPER LE JAMBON. — Un accident qui a provoqué un assez vif émoi, s'est produit hier vers six heures et demie du soir, dans le magasin de M. Pollet, marchand de beurre et jambons « Aux fermiers réunis », rue de Lannoy, 100.

M. Pollet fils, était occupé à nettoyer la machine à couper le jambon, appareil circulaire, tournant autour d'un axe, au moyen d'une manivelle.

De la main gauche, il frottait la paroi opposée du couteau, et de la droite il tournait le mécanisme, quand soudain la lame tranchante pénétra profondément dans la partie inférieure du poignet gauche, face interne. Plusieurs jets de sang jaillirent avec force sur le mur, jusqu'à plusieurs mètres de distance. Une telle hémorragie était de nature à entrainer les plus sérieuses conséquences, mais le père du jeune homme eut la présence d'esprit de lier le poignet, ce qui arrêta le sang.

Avant l'arrivée du médecin, le blessé eut une syncope; M. le docteur Dispa, qui lui donna des soins, a constaté que la lame avait pour ainsi dire pénétré jusqu'à l'os, après avoir sectionné trois vaisseaux importants, et lésé un tendon. Les ligatures ont été faites sans tarder par M. Dispa. L'état du jeune homme est maintenant satisfaisant.

POURQUOI VOLER en aéroplane, puisque les talons tournants caoutchouc **WOOD-MILNE** rendent la marche si agréable. Exiger **WOOD-MILNE** sur chaque talon pour avoir la 1re qualité. Hommes, 1 fr. 50; dames, 1 fr. 25 la paire. Gros: Tiberghien, 8, place Notre-Dame, Roubaix. 2034-a-d

LE GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE DU BOULEVARD GAMBETTA. — Grâce aux soins dont il a été l'objet, aucune complication inquiétante ne s'est manifestée jusqu'ici dans l'état de M. Alfred Roussel, rentier rue Victor Delannoy, 14, qui eut, mercredi dernier, la jambe droite broyée par une automobile boulevard Gambetta. M. le docteur Bernard, qui continue à le visiter, ne peut encore toutefois se prononcer définitivement sur les conséquences de l'accident.

LE DOCTEUR NARET (maladies du cœur et du poumon) réserve des consultations gratuites aux indigents, le mardi et le vendredi de 8 à 9 heures du matin, 48, rue de Lille. 66203

MORDU PAR UN CHIEN SUSPECT. — M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, a fait transporter, hier après-midi, à l'Abattoir, pour être examiné par le vétérinaire inspecteur, un chien suspect qui avait mordu un habitant de la rue des Longues-Haies. L'animal s'étant réfugié dans une maison de la cour Debaisieux, un menuisier du voisinage, M. François Devlieger, demeurant cour Debouve 10, voulut l'en chasser, mais il fut mordu assez sérieusement aux deux mains. Le chien fut capturé quelques instants plus tard. M. Leplat, directeur de l'Abattoir l'a fait abattre, mais ne l'a pas reconnu atteint d'hydrophobie.

LES ŒUVRES DE M. AMEDEE PROUVOST FILS sont en vente à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing, au prix de 3 fr. 25. 66198

UNE CHUTE DE QUATRE METRES. — L'un des charpentiers de M. Camille Laval, entrepreneur, rue de l'Ommelet, 109, M. Victor Deberdt, âgé de 30 ans, demeurant rue Dupuytren, cour Vienne, à Tourcoing, qui était occupé à des travaux sur un chantier rue de Lorraine, est tombé d'une nef haute de quatre mètres environ.

M. le docteur Butruille, a constaté des contusions à la tête, dans la région lombaire, au pied et aux poignets ainsi que des entorses au pied gauche, au pouce droit et au poignet gauche. Un mois de repos.

Chaussures Incroyable, 28, r. Gare. Nouv. Direct. 66086

EN TOMBANT D'UNE ECHELLE. — Le contremaître du tissage de la Société Anonyme de Teinture et d'Impression, rayon Pneumatique, boulevard de Mulhouse, M. Victor Wittebolle, âgé de 24 ans, s'est blessé au pied droit en tombant d'une échelle. M. le docteur Dispa a constaté une fracture du radius droit. Le blessé qui habite rue de la Balance, cour Foulon, 3 devra prendre six semaines de repos.

En versant **25 Francs,** on peut devenir actionnaire de la grande brasserie **Union de Roubaix-Tourcoing,** 35, rue Meyerbeer, Roubaix, renommée pour l'excellence de ses produits (bières et liqueurs). 67

JAMBE FRACTURÉE. — Un domestique de MM. Bossut, Groux et Cie, entrepreneurs de transports, rue Pierre-Legrand, 112, à Fives-Lille, se trouvait dans la cour du peignage de l'Epeule. En démarrant son cheval tomba sur les genoux. Le domestique, M. Léon Dewilde, âgé de 18 ans, mit immédiatement pied à terre. A ce moment, le cheval, en se relevant brusquement fit faire un mouvement au véhicule et la jambe droite du domestique fut serrée entre l'avant-train et l'un des côtés du camion.

M. le docteur Desrousseaux a constaté une fracture du tibia droit dans la partie moyenne. Le blessé qui habite rue Guillaume-Verniers, 24, à Fives-Lille devra subir une incapacité de travail de deux mois.

PRENEZ GARDE à la constipation. Elle vous mine la santé et la constitution. Faites usage sans retard des Pilules Sibone. 66149

ENTERREMENT DU MARDI 25 MAI. — Mme Michel Peeters, née Angélique Décalion, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth.

CHICORÉE PASTEUR, garantie absolument pure

CROIX

Un lunch aux Alpins

La société des Alpins était en fête lundi soir. Un lunch était offert à tous ses membres par la Commission civile en souvenir du 10e anniversaire de sa fondation.

A huit heures et demie, tous les jeunes gens étaient groupés dans la salle des fêtes du patronage Léon XIII, autour de la table. M. Dupire, président de la Commission civile, a pris le premier la parole et prononcé le discours suivant:

Monsieur le Curé, Messieurs,

Ce m'est un honneur et un grand plaisir que de me trouver ce soir au milieu de vous, pour fêter le dixième anniversaire de notre société. Merci à vous tous, messieurs, qui, si largement avez contribué à l'éclat de notre belle journée du 23 mai. Merci surtout à notre vénéré pasteur qui, malgré les œuvres nombreuses de la paroisse auxquelles il se dévoue de si admirable façon, n'oublie pas ses chers Alpins.

Il leur donne une place d'honneur en son âme de prêtre et de Français. Il est heureux et fier de voir se grouper autour de lui cette jeunesse, l'avenir de notre bien-aimé pays.

Le précieux concours que nous ont prêté messieurs les membres de la Commission civile a grandement contribué au développement de la société. Je leur exprime toute ma reconnaissance pour les nombreux et signalés services qu'ils ont rendus.

J'envoie un cordial salut à notre ancien moniteur-chef, Etienne Deroubaix, qui a laissé parmi nous de si excellents souvenirs. Son successeur, M. Guyot, se montre digne de le remplacer; c'est dire qu'il mérite toutes nos félicitations. Son adjoint, M. Polleveys, ne les mérite pas moins. L'un et l'autre tiennent à honneur que notre vaillante société garde le haut rang qu'elle a conquis.

Et maintenant, chers Alpins, c'est à vous que je m'adresse. Vous êtes, comme je le disais tout à l'heure, l'espoir de la Patrie. Aimez-la, cette patrie, aimez-la toujours et toujours davantage. Soyez ses enfants dévoués et, s'il le fallait, ses vaillants défenseurs. Après Dieu rien ne doit être aimé autant qu'elle.

LA PATRIE!

Ce domaine humble ou grand par nos aïeux formé
Qu'ils ont conquis, qu'ils ont gardé, qu'ils ont aimé
Cette terre, sacrée entre toutes les terres
Faite du sang des fils et des larmes des mères.

DÉROULÈDE.

Vous entendrez peut-être, à certaines heures sombres, des gens à qui l'histoire n'a rien appris, balbutier des blasphèmes contre l'idée de patrie. Ne vous retournez pas; méprisez ces criminels ou plaignez ces insensés. Pensez à la solidarité du souvenir et marchez dans l'espérance. La France doit être résolument servie et étroitement aimée.

Il me reste à remplir un devoir bien doux, celui d'exprimer ma reconnaissance, et celui de tous les Alpins, au fondateur de la société. A celui qui est l'âme depuis dix ans, à celui dont la bonté, l'intelligence, le dévouement, commandent l'estime et l'admiration. J'ai nommé M. l'abbé Delaeter. De tout notre cœur, nous vous remercions, M. l'abbé et les Alpins vous promettent de se montrer dignes, toujours, de l'intérêt paternel que vous daignez leur porter. En témoignage de leur respectueuse affection, ils vous prient d'accepter le souvenir qui n'est qu'une bien faible expression de leur profonde gratitude.

M. Dupire offre alors à M. l'abbé Delaeter, une médaille en argent qui porte cette inscription:

« Hommage de reconnaissance des Alpins à leur dévoué directeur, M. l'abbé Delaeter, 1899-1909. »

M. le curé de Saint-Pierre prononce ensuite quelques mots de félicitations et de remerciements aux Alpins, puis M. l'abbé Delaeter, en termes émus remercie les sociétaires de leurs témoignage de sympathie et les engage à toujours mieux faire pour maintenir haut et ferme le bon renom des Alpins.

Le tirage des primes pour les sociétés ayant participé à la fête de nuit du 23 mai, a donné le résultat suivant:

1re, 25 fr., Les Philippins, de Lannoy; 2e, 20 francs, La Saint-Paul; 3e, 15 fr., La Vaillante; 4e, 10 fr., La Française, de Roubaix.

Ajoutons que M. le commissaire de police de Croix, a dressé lundi matin, contravention à M. l'abbé Declerck, curé de la paroisse Saint-Pierre, et à M. l'abbé Delaeter, vicaire, pour avoir éclairé la cour du patronage, à l'acétylène sans en avoir l'autorisation, pour la fête de nuit de dimanche.

Le Carnaval d'Eté

Peu de jours nous séparent du Carnaval d'été qui aura lieu dimanche prochain à Croix. Le Comité d'organisation a reçu de nombreuses adhésions qui font espérer un grand succès, surtout si le temps se met de la partie.

Une indiscrétion nous permet d'affirmer que certains groupes participant à la fête seront des plus originaux et des plus comiques. Ils se feront remarquer par leurs costumes, leur mimique et leur figuration. Cinquante groupes de plus de vingt personnes se sont fait inscrire, de Lille, de la Belgique, sans compter les sociétés locales et des communes environnantes.

Nous reviendrons d'ici dimanche sur les groupes les plus intéressants. Nul doute qu'une foule nombreuse se rendra à Croix le jour de la Pentecôte pour assister au défilé du cortège.

Le Comité d'organisation nous prie d'annoncer qu'il ouvre un concours de pavoisement et de décoration des maisons. Ce concours est doté de 100 francs de prix.

WASQUEHAL

BLESSÉ AU BRAS. — A l'Energie Electrique, M. Philémon Sutteyn, 32 ans, demeurant rue de Bapaume, à Croix, était occupé à la réparation d'un appareil quand une pièce de fer posée sur un tuyau lui tomba d'une hauteur de quatre mètres sur le bras droit qui a été fortement contusionné. Douze jours de repos; docteur Liénard.

LANNOY

La réunion radicale de dimanche

M. Delecroix, député, explique son vote contre le gouvernement

Nous avons donné, hier, un compte-rendu détaillé de la séance privée organisée par le parti radical du canton et qui eut lieu dimanche soir au *Café du Lion d'Or*, à Lannoy. Nous sommes en mesure d'ajouter quelques détails intéressants à notre première relation.

En rendant compte de son mandat de député, M. Henri Delecroix, maire d'Hem, qui présidait la réunion, s'est expliqué tout particulièrement sur son récent vote.

« D'aucuns m'ont reproché, a-t-il dit, d'avoir refusé ma confiance au Gouvernement lors du dernier débat causé par la grève des postiers. J'avais de bonnes raisons pour le faire. M. Clémenceau avait en effet promis le débarquement de M. Simyan lors de la discussion survenue à la suite du premier conflit, à la condition que les postiers rentreraient dans l'ordre. Mais le Gouvernement oublia sa promesse ce qui aigrit les postiers. De plus, ajouta M. Delecroix, je ne puis admettre que l'on considère les fonctionnaires comme des demi citoyens en leur enlevant le droit de se réunir et de se syndiquer. »

Ces déclarations furent approuvées par l'unanimité de l'assistance et un vote de confiance à M. Delecroix fut approuvé par acclamations par tous les auditeurs.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES se réuniront en séance privée, mercredi soir, à 8 heures, à l'Hôtel de Ville pour l'examen de questions et affaires diverses.

FLERS-BREUCQ

ECHELLE VOLÉE. — Tandis que M. Louis Hedan, jardinier, rue d'Hem, était allé dîner, des malfaiteurs demeurés jusqu'ici inconnus lui ont dérobé une échelle valant environ 15 francs qu'il avait laissée dans la propriété du comte de Waziers. Une enquête est ouverte.

FLERS

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de M. Bonami Wibaux, une ouvrière rattacheuse, Mlle Elise Dethoor, âgée de 17 ans, demeurant à Croix, rue de Belfort, 4, s'est contusionné le pied gauche en butant contre un rail. Dix jours de repos; docteur Barroyer.

— A l'usine des produits chimiques de MM. Fred Bayer et Ce, un journalier, M. Henri Leman, âgé de 14 ans, domicilié à Marcq-en-Barœul, s'est renversé un récipient d'eau bouillante sur le pied. M. le docteur Liénard a relevé des brûlures du deuxième degré à la face dorsale du pied droit. Un repos de dix à douze jours a été prescrit.

LEERS

L'ACCIDENT DE TRAMWAY. — Nous avons relaté hier un accident de tramway survenu dimanche soir, hameau du Nouveau-Jeu, à un jeune homme de Lys (Fresnoy), Auguste Delobelle, âgé de 14 ans.

Le blessé a passé une nuit agitée et ressent des douleurs très vives aux reins. Les malheureux parents sont dans une vive anxiété, des lésions internes étant à redouter.

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — La commission de classement des chevaux s'est réunie lundi matin, à 7 heures, à Leers. Elle était composée de MM. Morand de la Perelle, lieutenant au 15e d'artillerie, à Douai, président; Delattre, vétérinaire à Hellemmes; Henri Salembier, rentier, membre civil; Depraeter, brigadier au 15e d'artillerie à Douai, secrétaire.

M. Courier, maire, et ses adjoints MM. Derache et Lepoutre, assistaient aux opérations.

54 animaux ont été examinés par la commission; 43 ont été jugés susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, 7 ont été réformés et 4 ont été ajournés.

UN ACCIDENT. — Dimanche après-midi des enfants s'amusaient à rouler des wagons Decauville de la briqueterie Virnot, lorsque l'un d'eux, la petite Germaine Fauvarque, âgée de 11 ans, fut précipitée sous un wagonnet. La petite imprudente eut le bras droit engagé sous l'une des roues de la voiture et heureusement put être dégagée rapidement par un passant.

M. Tribou a visité la petite blessée dont le bras droit est fortement contusionné. Cet accident n'aura heureusement aucune suite fâcheuse.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Motte-Bossut, un tisserand, Léon Cools, 24 ans, demeurant à Leers, Longue-Rue, s'est fait une piqûre du pouce droit en embrochant une bobine de trame. Repos de 15 jours; docteur Tribou.

TOUFFLERS

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Voici les principales décisions prises par le Conseil municipal dans sa séance de dimanche, dont nous avons commencé à rendre compte:

Session budgétaire de mai. — En procédant au vote du budget additionnel 1909 et du budget primitif 1910, le Conseil municipal a modifié plusieurs crédits et pris quelques décisions qui méritent d'être relevées:

Le secrétaire de mairie a son traitement porté de 800 à 1.000 francs par an, à compter de 1909.

La Fanfare obtient une subvention complémentaire de 50 francs pour 1909, et sa subvention est portée de 300 à 400 francs pour 1910.

La dotation du fonds de chômage, à prélever sur le budget communal, fixée à 150 francs pour 1909, est portée à 200 francs pour 1910. Ce fonds doit être aussi alimenté par les souscriptions des industriels de la région, occupant des habitants de Toufflers, qui voudront bien participer à sa constitution.

Un caveau communal, qui peut être utilisé pour les sépultures provisoires, a été installé pour la somme de 40 francs. Une redevance de 10 francs sera exigible pour le premier mois, en cas d'occupation de ce caveau; il sera dû une somme de 5 francs, pour chaque mois suivant, indépendamment de la vacation d'usage.

Un emprunt de 565 francs, remboursable en cinq ans, sera contracté avec un particulier, pour participation de la commune, dans les frais d'appropriation de l'école des filles.

La nouvelle salle de mairie sera munie d'une horloge à double cadran, intérieur et extérieur, sans sonnerie, l'installation d'une horloge à sonnerie nécessitant une dépense disproportionnée avec l'importance de la construction.

MM. Lebrun et Catteau sont désignés pour assister le maire dans les adjudications.

Un crédit de 10 francs est voté pour les monuments à ériger à J.-B. Trystram et Pierre Legrand.

Le Conseil, délibérant à huis clos, a accueilli une demande de pension, formulée par un ouvrier invalide, âgé de 65 ans.

L'assemblée a renvoyé à la prochaine réunion, la nomination d'une nouvelle Commission des finances.

LYS

LES FUNÉRAILLES DE SŒUR THÉRÈSE ont eu lieu lundi matin, au milieu d'une affluence considérable.

La levée du corps a été faite, à dix heures, au domicile de la défunte à l'école privée des jeunes filles du cimetière, par M. l'abbé Dupont, doyen d'Hondschoote, ancien vicaire de Lys.

Le cercueil était porté par des enfants de Marie, anciennes élèves de Sœur Thérèse. Des jeunes filles de la même institution tenaient les cordons du poêle. Selon la volonté de la défunte, il n'y avait pas de couronnes.

Le deuil était conduit par M. Henri Crommelinck, frère de Sœur Thérèse, et par ses neveux. Venaient ensuite: le Conseil municipal au complet, les enfants de l'école que dirigeait Mlle Crommelinck, une délégation du Pensionnat des religieuses de Néchin et toutes les Confréries de la paroisse avec leurs bannières. Dans l'assistance on remarquait encore, outre de nombreuses notabilités de la région, beaucoup d'ecclésiastiques et une délégation du personnel de l'enseignement privé du canton.

LE CLASSEMENT ANNUEL DES CHEVAUX a eu lieu lundi matin, à dix heures et demie, sur la place de l'Eglise. Les opérations étaient présidées par M. Morand de la Perelle, lieutenant au 15e d'artillerie, à Douai, avec le concours de M. Delattre, d'Hellemmes, médecin vétérinaire de la réserve.

122 animaux ont été classés. Les cas de réforme ont été assez rares.

NEM

UNE AFFAIRE LAMENTABLE. — Dimanche soir vers huit heures et demie, deux Roubaisiens qui passaient aux « Trois-Baudets » revenant d'une promenade surprirent un ouvrier agricole, Edmond Van Paemel, 45 ans, travaillant chez M. Jonville, cultivateur, au moment où il se livrait à des actes odieux, en présence d'un garçonnet d'une dizaine d'années.

Les promeneurs s'enquirent de l'identité de cet individu et le dénoncèrent à la gendarmerie de Lannoy qui le mit en état d'arrestation peu après.

Le prisonnier a été conduit à Lille, lundi matin, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

C'est un sujet belge qui se trouve en outre sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion dont il avait été l'objet il y a déjà longtemps.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Le feu s'est déclaré lundi matin, vers sept heures, à la teinturerie-apprêt de MM. Mulaton frères, grande route. Le sinistre a pris naissance dans la salle de droguerie. Une bonbonne d'essence s'est mise à flamber communiquant aussitôt l'incendie à d'autres récipients contenant des colorants et à des huiles. Mais fort heureusement un ouvrier magasinier se trouvait dans la pièce. Dès qu'il aperçut les premières flammes il courut chercher immédiatement du secours dans les ateliers. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, la majeure partie du nombreux personnel s'organisait pour combattre le fléau. Il était temps car des gerbes de flammes s'étendaient déjà dans toute la salle, léchant les murs et le plafond. Mais grâce à la promptitude des secours, l'incendie fut rapidement enrayé.

Néanmoins les dégâts atteignent quelques milliers de francs. Cette perte est couverte par une assurance.

On ignore la cause exacte de ce commencement d'incendie, mais on suppose avec quelque vraisemblance qu'il est dû à l'échauffement d'une bonbonne.

GRAMINOL! a été le premier mot de Bébé SON ALIMENT PRÉFÉRÉ 1068-3

BRONZES & MARBRES AU SOLEIL D'OR, Place du Théâtre, LILLE. 7